



PRÉFET DE L'ESSONNE



**PRÉFECTURE**

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES ÉLECTIONS  
ET DU FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

**N° 16 /2019/SPE/BAT du 24 JAN. 2019**

**portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales  
des communes de l'arrondissement d'Étampes pour 2019**

**LE PREFET DE L'ESSONNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral et notamment l'article L 19 ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Mme Florence VILMUS, en qualité de Sous-préfète de l'arrondissement d'Étampes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF-DCPPAT-BCA-017 du 21 janvier 2019 portant délégation de signature à Madame Florence VILMUS, Sous-préfète d'Étampes ;

VU la circulaire ministérielle relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2018 ;

Sur la proposition de la Sous-préfète d'Étampes ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Sont nommés membres des commissions de contrôle chargées de statuer sur les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre pour l'année 2019 les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté.

**Article 2 :**

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin.

Pour sa première réunion précédant un scrutin, elle examinera prioritairement les inscriptions et radiations intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 3 :**

La Sous-préfète de l'arrondissement d'Étampes, les maires de l'arrondissement d'Étampes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,  
la Sous-préfète d'Étampes,



Florence VILMUS



ANNEXE à l'arrêté N°16/2019/SPE/BAT du 24 JAN. 2019

## ARRONDISSEMENT ETAMPES

### Commissions de contrôle pour la révision des listes électorales

COMMUNES	MEMBRES	NOM PRENOM TITULAIRE	NOM PRENOM SUPPLEANT (facultatif)
MONNERVILLE	3	DUPONT Frédéric BONARD Sylvie (DP) COUVRETT Jean-Louis (DTGI)	
MORIGNY CHAMPIGNY	5	WEIGANT Edmond LECLERC Michel SAINT-MARS Annick LAINÉY Jean-Gabriel FOUCHER Jean-François	
ORMOY LA RIVIERE	3	IMBAULT Matthieu LIONNET Danielle (DP) ANCEAU Andrée (DTGI)	
ORVEAU	3	DA SILVA ANTUNES Zélia BORDAT Dominique (DP) DECHOT Jacques (DTGI)	
PLESSIS ST BENOIST	3	LE PENDEVEN Gaëlle NAUDIN Christian (DP) ARMANT Monique (DTGI)	
PUISELET LE MARAIS	3	NICOLLE Nadia LECOMTE Joannine (DP) CHAILLE Nathalie (DTGI)	
PUSSAY	3	HOUVET Steven MARIE Sandrine (DP) DURAND Rose-Marie (DTGI)	
RICHARVILLE	3	FANCHON Emmanuelle DESPIREZ Bruno (DP) LEROUX Marie-Thérèse (DTGI)	
ROINVILLE	5	MACQUET Béryl GOIX Stéphane MILLOCHAU Patick ECHAROUX Dominique ALLAOUT Stéphanie	
ROINVILLIERS	3	CIRET Laurent VINCENT Catherine (DP) DEBAECKER Guillaume (DTGI)	
SACLAS	3	DEBELLE Lionel DALLIER Joëlle (DP) DALLIER Jean (DTGI)	
ST CHERON	5	RAVBAUX Jean-Paul POULAIN Céline NOUAILLES Dominique LEVYER André ASSERJ Claire	
ST CYR LA RIVIERE	3	GOULLET Gérard MESEGUER Rose-marie (DP) DANIEL Lucie (DTGI)	